

Affirmer la compatibilité entre les activités de plein air et la préservation du territoire agricole, dans le respect des cultures et des pratiques agricoles

Commentaire du Réseau plein air Québec, de Rando Québec, de l'Association des parcs régionaux du Québec et d'Aventure Écotourisme Québec

Transmis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain

Août 2023





Le Réseau plein air Québec, Rando Québec, l'Association des parcs régionaux du Québec et Aventure Écotourisme Québec souhaitent sensibiliser le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) aux enjeux auxquels sont soumis les gestionnaires de sites de pratique d'activités de plein air et de récréotourisme en zone agricole.

Contexte

Il est nécessaire de préserver l'intégrité des terres agricoles, et de conserver plus particulièrement les terres de meilleure qualité, afin de soutenir l'autonomie alimentaire du Québec et de contribuer à la vitalité des régions rurales. Cependant, le cadre légal et réglementaire élaboré par le MAPAQ, avec lequel différents intervenants doivent composer (Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités locales) nuit à la pérennité et au développement des sites de pratique d'activités de plein air situés en territoire agricole. Nous sommes d'avis que ce cadre doit être assoupli afin de refléter une réalité : la protection du territoire agricole et des activités agricoles est tout à fait compatible avec la pratique d'activités de plein air.

D'entrée de jeu, précisons ce que nous entendons par « activités de plein air » : ce sont des activités physiques autopropulsées ou pratiquées à l'aide d'une assistance mécanique ou animale, dans un rapport direct avec des éléments de la nature et dans un état d'esprit de détente ou d'aventure¹. En territoire agricole, l'aménagement de sites et sentiers de pratique d'activités de plein air peut prendre plusieurs formes : l'utilisation de chemins de ferme (randonnée pédestre, équestre ou à vélo), la fréquentation en ski de fond nordique des champs dont la culture le permet, l'utilisation de sentiers existants dans les boisés, la création de sentiers pour accéder à une grotte aménagée pour la spéléologie ou à une falaise développée pour l'escalade de rocher, etc. Est-il superflu de souligner l'absence de potentiel agricole de ces deux dernières formations naturelles, qui peuvent cependant représenter un fort potentiel éducatif, paysager et récréatif? De plus, les activités de plein air peuvent être pratiquées sans qu'on doive aménager de bâtiments ou d'installations permanentes.

¹ Bergeron, N., Mercure, C., Tanguay, C., Morin, P., et Bissonnette F. (2022). *Vers un programme national pour l'encadrement des activités de plein air : Faits saillants de l'Étude préliminaire*. <https://reseaupleinair.quebec/publications/etudes-et-rapports/etude-preliminaire-programme-national-encadrement-activites-plein-air/>.



Les retombées sociales, environnementales et économiques du plein air sont multiples². La présence de sites de pratique et d'activités de plein air de proximité contribue à la qualité de vie des populations³, en plus de favoriser l'attraction et la rétention de la population des milieux ruraux dévitalisés⁴. Elle peut également contribuer à la mise en valeur d'une ruralité positive et dynamique ainsi que des paysages agricoles.

Pourtant, les gestionnaires de sites de pratique d'activités de plein air et de récréotourisme situés en zone agricole sont confrontés à des enjeux qui mettent en péril l'accessibilité à la nature et la pratique d'activités de plein air. En consultant la carte interactive de la zone agricole du Québec⁵, on constate que cette dernière est concentrée près des grands centres. Ces enjeux ont donc des impacts sur la pratique d'activités de plein air de proximité de la majorité des Québécoises et des Québécois.

Enjeux

Le cadre légal et réglementaire actuel est un frein majeur à la pérennité et au développement du plein air en territoire agricole. Le fardeau administratif associé aux demandes d'autorisation met en péril l'accès à la nature et la pratique du plein air dans les régions principalement agricoles. Comme indiqué dans une lettre que nous avons conjointement transmise au MAPAQ le 27 avril 2023, le processus administratif de demande d'autorisation est long et coûteux pour tous les partenaires impliqués, soit la CPTAQ, les gestionnaires de sites de pratique d'activités de plein air et de récréotourisme, les municipalités et les municipalités régionales de comté. La durée incertaine des autorisations représente un enjeu pour la pérennité des sentiers, pour l'investissement nécessaire à leur entretien ainsi que pour les bailleurs de fonds. Les autorisations accordées à la pièce et le traitement à

² Chaire de Tourisme Transat ESG UQÀM. (2017). *Étude des clientèles, des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air au Québec*.

https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Etude_Plein_air_rapport_final.pdf; Ministère de l'Éducation.

(2017). *Au Québec, on bouge en plein air! Avis sur le plein air*.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf.

³ Ministère de l'Éducation. 2021. *Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal*.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Guide_plein-air-proximite-municipal.pdf

⁴ Ades, J. 2017. *Partir pour la région : les facteurs d'attraction, d'insertion et de rétention des familles en milieu rural. Observatoire des réalités familiales du Québec*. <http://www.orfq.inrs.ca/partir-pour-la-region-les-facteurs-dattraction-dinsertion-et-de-retention-des-familles-en-milieu-rural/>

⁵ Commission de protection du territoire agricole. *Zone agricole du Québec [Carte interactive]*. 2016. Générée en utilisant Déméter. <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>



géométrie variable des demandes par les commissaires en poste complexifient le travail des gestionnaires de territoires.

Notre proposition

Nous souhaitons que le MAPAQ donne la marge de manœuvre requise aux intervenants impliqués afin qu'ils fassent preuve d'un juste discernement à l'égard de la présence d'activités de plein air en territoire agricole. Lorsque les producteurs agricoles autorisent des gestionnaires tiers à créer un site ou un sentier accessible au public pour la pratique d'activités de plein air, et que l'exercice de cette autorisation se fait dans le respect des activités agricoles dudit producteur, de la flore, de la faune et du voisinage, entreprendre un processus de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ne devrait pas être nécessaire. Nous souhaitons que les intervenants impliqués fassent preuve du maximum de flexibilité pour permettre la pratique du plein air en territoire agricole, dans le respect des cultures, des producteurs et des pratiques agricoles.

Nous souhaitons faire partie de la solution et tendons ainsi la main au MAPAQ dans l'objectif d'alléger le fardeau administratif de la CPTAQ et de tous les partenaires impliqués. Nous souhaitons développer avec vous un cadre de travail et de discussion qui favorise une cohabitation saine et harmonieuse entre le développement des activités de plein air et la protection du territoire agricole. Nous sommes disposés à prévoir une rencontre avec vous dans le but d'entamer une réflexion et d'explorer des pistes de solution.

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une telle rencontre, veuillez contacter Caroline Tanguay, chargée de projets au Réseau plein air Québec : caroline.t@reseaupleinair.quebec.

À propos de nous

Le **Réseau plein air Québec** (RPAQ) est reconnu par le ministère de l'Éducation (MÉQ) comme le regroupement national des fédérations de plein air. Sa mission est d'assurer le partage de l'expertise et la concertation entre les fédérations de plein air ainsi que le développement et la promotion de la pratique d'activités de plein air au Québec. Nos onze fédérations membres sont reconnues par le MÉQ comme organismes nationaux de loisir et sont donc désignées responsables de la régie de leurs activités respectives : leur mission est de favoriser, développer, pérenniser et promouvoir la pratique sécuritaire et agréable de leurs activités. Grâce à leur expertise technique, elles fournissent des lignes directrices et des outils aux pratiquants autonomes, aux encadrants d'activités et aux gestionnaires



de sites, notamment, en plus de piloter des projets structurants. Le RPAQ et ses fédérations membres contribuent à favoriser la pratique responsable des activités de plein air et à atteindre les objectifs ministériels visant à augmenter la pratique d'activité physique par la population québécoise.

Fédération membre du RPAQ, **Rando Québec** est un organisme national de loisir dont la mission est d'assurer le développement et la pérennité de la randonnée pédestre et de la raquette au Québec, par la création de services et de produits destinés aux adeptes de ces activités, ainsi qu'aux gestionnaires de sentiers.

Créée en 2014 et reconnue comme organisme national de loisir depuis 2019, l'**Association des parcs régionaux du Québec** compte à ce jour 70 membres. Elle a pour mission de regrouper, de représenter et de promouvoir les parcs régionaux du Québec comme lieux accessibles pour la pratique d'activités de plein air, afin de favoriser de saines habitudes de vie par des expériences de qualité diversifiées, dans un cadre sécuritaire. L'Association dirige le programme d'accréditation PaRQ, un sceau de professionnalisme reconnu par le gouvernement du Québec. Elle offre aux gestionnaires de parcs régionaux tous les outils et l'accompagnement nécessaires pour les aider à atteindre de hauts standards de qualité.

À l'œuvre depuis plus de 30 ans, **Aventure Écotourisme Québec** (AEQ) est l'association touristique reconnue par le ministère du Tourisme du Québec comme porte-parole officiel du secteur du tourisme d'aventure et de l'écotourisme. Elle regroupe à ce jour plus de 230 entreprises spécialisées, qui offrent ensemble une cinquantaine d'activités de plein air en toute saison. AEQ dirige le programme d'accréditation Qualité-Sécurité, qui comprend une soixantaine de normes parmi les plus rigoureuses de son industrie. Son expertise en matière d'encadrement des activités de plein air est reconnue par le gouvernement du Québec et le sceau Qualité-Sécurité témoigne du professionnalisme des entreprises qui le détiennent et de leur engagement à offrir aux visiteurs une expérience de qualité et sécuritaire. L'association offre à ses membres une large gamme de services favorisant le développement durable et l'amélioration des pratiques d'affaires. AEQ est également à l'origine du Fonds plein air 1 % pour la planète.